Le GUIDE de la PROPRETÉ PUBLIQUE

COMMUNE DE INCOURT

in bw

Fostplus

Wallonie

INCOURT
Administration communale

ENSEMBLE POUR UNE COMMUNE PLUS PROPRE.

La propreté des espaces publics est une préoccupation importante pour les citoyens. Un cadre de vie agréable, accueillant et propre est essentiel pour favoriser le bien vivre ensemble. Les lieux publics, qui sont au cœur de notre vie sociale, appartiennent à tous. Ils méritent donc autant de soin que celui que nous apportons à l'entretien de nos maisons ou de nos jardins.

POUR MAINTENIR DES ESPACES PUBLICS PROPRES ET DE QUALITÉ, LA PARTICIPATION DE CHACUN EST INDISPENSABLE !

Votre commune, en collaboration avec votre intercommunale de gestion des déchets, vous offre une gamme de services variés pour la collecte sélective : ramassage en porte-à-porte des déchets résiduels, organiques, du papier-carton, des sacs bleus PMC, ainsi que des points de collecte pour le verre. Il existe également des points de collecte pour les textiles.

Utilisez ces services de manière appropriée afin de réduire vos déchets ménagers résiduels et, par conséquent, vos dépenses (achats de sacs réglementaires, levées de conteneurs à puce). Lorsque vous vous promenez en ville ou dans la nature et que vous avez un déchet sur vous, pensez à utiliser les poubelles publiques à disposition ou rapportez-le chez vous pour le jeter correctement.

Des solutions existent donc pour vous débarrasser de tous vos déchets de manière respectueuse des autres, de l'environnement et des lois en vigueur.

Ce guide a pour objectif de vous rappeler quelques conseils pratiques concernant la gestion des déchets, car la propreté des espaces publics est une responsabilité partagée par tous.

SOMMAIRE

P.2 Ensemble pour une commune plus propre.

P.3 Quel impact a la malpropreté sur ma commune ?

P.4 Pourquoi une taxe déchets ?

P.5 Quoi qu'il arrive, restons courtois.

P.6-7 Je respecte le règlement général de police.

P.8-9 Les règles pour un bon tri des déchets.

P.10 Les recyparcs.

P.11 Comment réduire mes déchets ?

P.12 La réutilisation.

P.13 À quelle vitesse se dégradent mes déchets dans la nature ?

P.14 Je participe à une opération de nettoyage.

P.15 Vos contacts utiles.

QUEL IMPACT A LA MALPROPRETÉ SUR MA COMMUNE ?

La gestion des dépôts sauvages pèse lourdement dans les finances communales, et donc sur vos impôts. Comment éviter de perdre cet argent ? **En utilisant les services qui sont mis à votre disposition pour vous débarrasser de vos déchets !**

EN BRABANT WALLON ET BRAINE-LE-COMTE :

17
Recyparcs

1
Ressourcerie

DANS VOTRE COMMUNE :

14
Sites de bulles à verres

8
Sites de bulles à textiles

1
Collecte à domicile sur demande :
Déchets encombrants

5
Collectes en porte-à-porte de différents types de déchets :
Déchets résiduels et organiques, PMC, papiers-cartons, sapin de Noël

MAIS AUSSI ...

Pour que les rues soient maintenues propres, que le nettoyage soit effectué, pour constater les infractions et sanctionner les contrevenants, il faut impérativement constituer une équipe de terrain qu'il faudra rémunérer, en plus des interventions de la zone de police et du service environnement.

Pour acquérir et entretenir du matériel efficace

80 Poubelles publiques

POURQUOI UNE TAXE DÉCHETS ?

La taxe déchets varie en fonction de la composition du ménage et est destinée à couvrir toute une série de services.

Voici ce que couvre cette taxe (hors frais de gestion administrative) :

53,0% **De la taxe sert à financer la collecte et le traitement des déchets résiduels et organiques.**

Financer l'organisation des collectes en porte-à-porte incluant le charroi et les frais de personnel mais aussi la taxe kilométrique et les frais liés aux infrastructures d'exploitation. Pour le traitement, les déchets résiduels sont valorisés énergétiquement et les déchets organiques sont traités en centre de biométhanisation. Là encore, ces traitements impliquent des coûts liés au fonctionnement des installations.

0,7% **De la taxe sert à financer la collecte et le traitement des papiers-cartons, PMC et verres.**

Financer l'organisation des collectes en porte-à-porte incluant bien sûr le charroi et les frais de personnel mais aussi la taxe kilométrique et les frais liés aux infrastructures d'exploitation. Les déchets sont ensuite transportés vers les installations de nos sous-traitants où ils seront insérés dans les filières de recyclages.

45,8% **De la taxe sert à financer les Recyparcs.**

Il convient de couvrir les frais de fonctionnement des recyparcs incluant le financement des infrastructures, les frais de personnel ainsi que les frais de transport et de traitement des déchets collectés par ce biais. Ainsi sont également repris dans ce pourcentage les collectes à des fins de réemploi et la communication réalisée pour les recyparcs.

0,5% **De la taxe sert à financer la prévention.**

Enfin, les actions de prévention des déchets (les campagnes de communication, la réalisation de brochures d'information, la mise en place de give box (dans certaines communes), les animations dans les écoles, le prêt de matériel pour les évènements,...) constituent également un poste important de dépenses.

QUOI QU'IL ARRIVE, RESTONS COURTOIS.

LORS DE VOTRE PROCHAINE VISITE AU RECYPARC, PENSEZ À APPORTER VOTRE BONNE HUMEUR !

Un sourire peut faire toute la différence et aider à établir une relation positive.

Vos demandes seront mieux accueillies si elles sont présentées avec amabilité. Les préposés des recyparcs sont là pour vous recevoir, vous orienter, répondre à vos questions et vous aider à comprendre les règles de tri des déchets. Ils sont également chargés de garantir la sécurité du site, afin que tout se passe bien pour vous.

Nous comprenons que le tri des déchets demande du temps et que suivre les consignes peut être contraignant, mais chaque règle a un but : assurer une efficacité maximale dans le recyclage des matériaux collectés.

Une file d'attente prolongée, un déchet non accepté ou un conteneur plein peuvent causer des frustrations, mais ce n'est jamais une raison pour être agressif envers les préposés. C'est pourquoi nous vous demandons de rester courtois en toute circonstance. Nos préposés vous accueilleront toujours avec un sourire et beaucoup de disponibilité.

En retour, nous vous demandons de respecter leurs instructions. Nous faisons tout notre possible pour que votre visite soit agréable. Nous comptons sur vous pour maintenir un respect mutuel.

Merci de votre compréhension et de votre coopération.

JE RESPECTE LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE.

Ce que je dois faire

JE TRIE MES DÉCHETS ET JE LES PRÉSENTE BIEN NI TROP TÔT, NI TROP TARD

- Il est obligatoire de trier ses déchets avant de les proposer à la collecte en porte-à-porte ou de les déposer aux différents points d'apport volontaire.
- Il convient d'utiliser les contenants réglementaires *(sac, conteneur à puce, conteneur papiers-cartons)* au sein de votre commune et de respecter le calendrier de collecte réalisé par in BW.
- Les déchets, quelle que soit la fraction, doivent être sortis au plus tôt la veille du jour de collecte à 18h00 ou avant 06h00 le jour de collecte. *Attention, en cas de fortes chaleurs, les collectes commencent dès 5h00 du matin.*
- Le papier-carton doit être mis dans une caisse en carton ou dans un sac en papier *(pas plus de 1m³ de papier-carton par collecte)*. Il est également possible d'utiliser le conteneur jaune acheté auprès de l'intercommunale in BW. En cas de grand vent, il conviendra d'être vigilant à ce que le papier-carton et les sacs PMC ne s'éparpillent pas sur la voie publique.
- Le poids des sacs payants communaux pour les déchets résiduels ne doit pas dépasser 15 kg. Il en va de même pour le poids des caisses en carton.
- Respectez les riverains des bulles à verres : jetez-y vos bouteilles, bocaux et flacons uniquement entre 7 et 22h.

J'ENTRETIENS MON TROTTOIR RÉGULIÈREMENT

- Vous êtes tenu de nettoyer régulièrement votre trottoir ainsi que le caniveau *(balayage des feuilles mortes, enlèvement des mauvaises herbes et des petits déchets, grattage de la neige et du verglas).*
- Chaque habitant est dans l'obligation d'enlever les mauvaises herbes aux abords de la façade de sa maison et de son trottoir, sans utiliser de produits chimiques.

JE RAMASSE LES DÉJECTIONS DE MON CHIEN

- Munissez-vous de petits sacs pour ramasser les déjections de votre chien et jetez-les dans une poubelle.

EN ROUTE, JE METS MES PETITS DÉCHETS À LA POUBELLE

- Les petits déchets doivent être mis à la poubelle. S'il n'y a pas de poubelle à proximité, ou que la poubelle déborde, jetez-les dans votre poubelle à la maison !
- Il est interdit de mettre des déchets en provenance de son domicile dans une poubelle publique !

Ce que je ne peux pas faire

JE NE JETTE RIEN PAR TERRE

- À l'extérieur, vous vous retrouvez avec un petit déchet : jetez-le toujours dans une poubelle publique et jamais par terre. Cela est aussi valable pour les mégots et les chewing-gums.
- **Vous fumez ?** Équipez-vous d'un cendrier de poche. Vous pouvez en demander un gratuitement à l'accueil de l'administration communale, à in BW ou à Be WaPP via la boutique du propre *(en fonction des stocks disponibles)*.

Jeter un mégot, un chewing-gum, une canette ou tout autre déchet par terre peut vous coûter 200 € d'amende !

JE NE FAIS PAS DE GRAFFITIS

Il est interdit de faire des tags et des graffitis sauf aux éventuels endroits déterminés et autorisés par l'autorité communale.

JE NE JETTE RIEN DANS LES ÉGOUTS

Les égouts ne sont pas des poubelles… Il ne faut donc pas y jeter des déchets, pas même des mégots ou des sacs à crottes qui polluent rivières et fleuves. De nombreux déchets *(peinture, white spirit, huiles…)* peuvent être amenés au recyparc.

JE NE DÉPOSE PAS MES DÉCHETS N'IMPORTE OÙ

- **Le recyparc permet de se débarrasser de nombreux types de déchets :** encombrants, déchets de construction, déchets de jardin, graisses, huiles de friture et de moteur, déchets dangereux, déchets électroniques…
- Aucun déchet ne peut être abandonné dans l'espace public, pas même au pied des bulles à verres ou à textiles ou encore à côté d'une poubelle publique, même si elle est pleine.

JE NE CRACHE PAS PAR TERRE ET JE NE FAIS PAS MES BESOINS N'IMPORTE OÙ

- Sauf cas déterminés et encadrés par l'autorité communale, il est interdit de cracher par terre et de faire ses besoins dans l'espace public pour des raisons évidentes d'hygiène, de salubrité publique et de pudeur.

JE NE NOURRIS PAS LES ANIMAUX ERRANTS

- Il est interdit de distribuer de la nourriture à destination d'animaux errants tels que chats, chiens, pigeons et autres oiseaux.

À bon entendeur… Tout manquement ou infraction au Règlement général de Police est passible d'une amende qui peut aller jusqu'à 100.000 €.

LES RÈGLES POUR UN BON TRI DES DÉCHETS

Fostplus

Collecte des PMC

Emballages en Plastique

Bouteilles

Flacons

Pots

Films

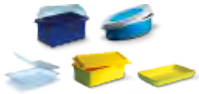
Barquettes et raviers

Tubes

Sacs et sachets

Capsules de boissons

Emballages Métalliques

Canettes et boîtes de conserve

Aérosols

Capsules de boissons

Barquettes et raviers

Couvercles, bouchons et capsules

Cartons à boissons

Briques et berlingots

Conseils à suivre :

LE TRI, C'EST PARTOUT. PAS QU'À LA MAISON !

Égouttez et videz bien tous les emballages.

Aplatissez les bouteilles et remettez le bouchon.

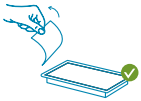
Enlevez le film en plastique de la barquette et jetez-les séparément dans le sac.

Retirez les films en plastique qui recouvrent l'entièreté des bouteilles et jetez-les séparément dans le sac bleu.

N'imbriquez pas les emballages les uns dans les autres et ne les mettez pas ensemble dans des sacs noués (laissez-les en vrac).

N'accrochez rien à l'extérieur du sac.

INTERDITS - À TRIER COMME SUIT :

Déchets résiduels

Recyparc

- Les batteries et piles.
- Les appareils électr(on)iques (incl. Vapes, smartphones, ...).
- Les bonbonnes de gaz*.
- Les emballages avec bouchon de sécurité enfant «pousser-tourner».
- Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants.
- Les emballages durs avec une contenance supérieure à 8 L.
- Les emballages d'huile de moteur et lubrifiants, carburants, pesticides, colles, peintures et vernis, tubes de silicone.
- Les grands morceaux de frigolite qui ne rentrent pas dans un sac blanc (déchets résiduels) de 60L.
- Autres objets.

* Bonbonnes de gaz à déposer chez votre distributeur agréé le plus proche.
Pour plus d'infos : www.mabouteillegaz.be

Que signifie le logo Point Vert ? Le logo Point Vert sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Il ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une règle de tri.

Collecte des Papiers-Cartons

Papiers

Papiers propres non souillés

Cartons

Cartons propres non souillés et aplatis

INTERDITS À TRIER COMME SUIT :

Sac Bleu

Films et sacs en plastique

Déchets organiques

Papiers et cartons souillés

Déchets résiduels

Sacs de ciment

Matériel scolaire

Conseils à suivre :

- Vos papiers-cartons doivent être glissés dans une boîte en carton résistante, ils ne peuvent être présentés en vrac.
- Le seul contenant en plastique autorisé est le conteneur jaune in BW. Aucun autre contenant en plastique ne peut être utilisé pour la collecte.

Collecte du verre

Bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent

Verre incolore

Verre coloré

Conseils à suivre :

- Séparez le verre incolore du verre coloré.
- Bien vidé; ni couvercle ni bouchon.
- Attention, les déchets laissés autour des bulles à verre sont interdits et considérés comme des infractions environnementales, passibles de poursuites administratives ou judiciaires.

INTERDITS À TRIER COMME SUIT :

Sac Bleu

Couvercle métallique

Couvercle en plastique

Déchets résiduels

Cristal

Verre résistant aux hautes températures

Recyparc

Miroir ou verre plat cassé

Bouchon en liège

Porcelaine

Toutes les ampoules

Collecte des déchets organiques

Déchets biodégradables

Déchets de cuisine

Epluchures

Restes de repas

Filtres, marc de café, sachets de thé

Coquilles d'oeufs, de noix, de moules

Petits déchets de jardin

Petits déchets végétaux

Herbe

Fleurs fanées

Autres déchets

Bâtons de glaces (genre frisco)

Litière végétale biodégradable

Mouchoirs en papier, serviettes et nappes en papier, essuie-tout

INTERDITS À TRIER COMME SUIT :

Sac Bleu

Barquettes en plastique

Sachets en plastique

Déchets résiduels

Coton-tige

Litière minérale

Déchets hygiène intime

Lange

LES RECYPARCS.

17 RECYPARCS

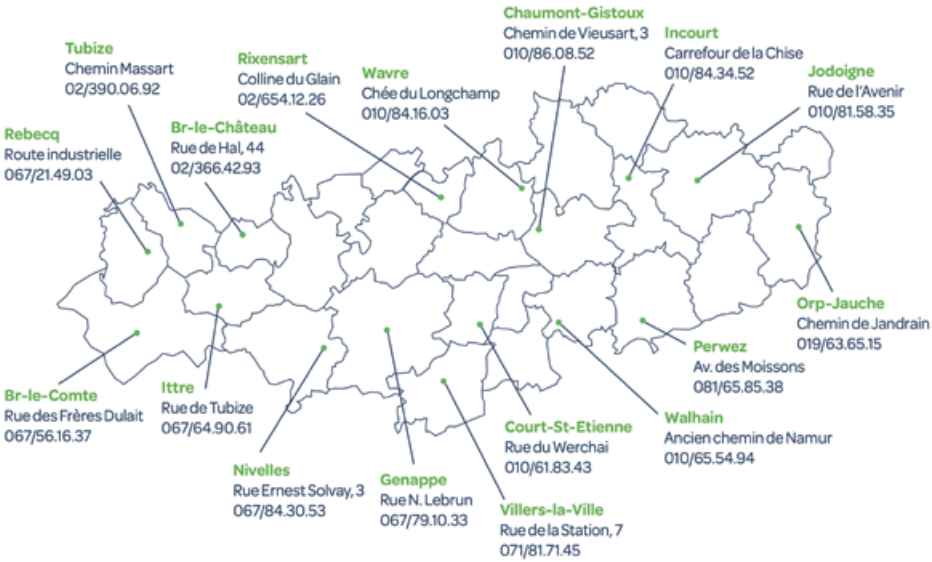

QUAND ?

Du lundi au vendredi de 10h00 à 17h00 le samedi de 9h30 à 17h00.

Fermé les dimanches et les jours fériés légaux.

Avant votre visite, **vérifiez que le recyparc est ouvert** sur notre site ou sur l'application Recycle!

VOUS TROUVEREZ LES MODALITÉS D'ACCÈS AUX RECYPARCS SUR INBW.BE,
> MÉTIER : DÉCHETS,
> RUBRIQUE : RECYPARCS.

POUR PLUS D'INFORMATION : INFODECHETS@INBW.BE OU 0800/49.057.

www.inbw.be

COMMENT RÉDUIRE MES DÉCHETS ?

Aujourd'hui, nous sommes plus de 8 milliards à vivre sur une même planète dont nous épuisons les ressources pour répondre à nos besoins. Ces ressources ne sont pas illimitées. **Alors, apprenons à réutiliser tout ce qui peut l'être !**

1. **Faites vos courses avec des sacs et contenants réutilisables.**
2. **Réutilisez vos restes de nourriture** en suivant des recettes anti-gaspi, par exemple.
3. **Collez un auto-collant stop pub.** Faites-en la demande à l'adresse : infodechets@inbw.be ou par téléphone au 0800/49.057.
4. **Achetez vos prochains vêtements d'occasion en seconde main** les petits riens, Oxfam, La Croix Rouge, en brocantes,...
5. **Compostez vos déchets organiques.** Pour recevoir une compostière gratuite accompagnée de conseils : infodechets@inbw.be.
6. **Réparez vos objets et appareils électroniques.** Vous trouverez toutes les dates des Repair Café près de chez vous sur le site http://www.repairtogether.be > Agenda.
7. **Adoptez les 5 R** au quotidien.

LA RÈGLE DES CINQ R

REFUSER
Refuser tout ce qui n'est pas durable, le superflu.

RÉUTILISER
Réutiliser et réparer tout ce qui peut l'être. Pour trouver le Repair café le plus proche de chez vous, consulter le site www.res-sources.be

RÉDUIRE
Réduire votre consommation et n'acheter que ce dont vous avez besoin.

RECYCLER
Vous limitez ainsi la consommation de matières premières précieuses.

RENDRE À LA TERRE
Composter vos déchets verts, c'est boucler la boucle.

Découvrez plus de détails à propos de ces conseils sur :

www.inbw.be

LA RÉUTILISATION.

LES ESPACES RÉCUP'

Vous pouvez y déposer vos objets en bon état et réutilisables sur les recyparcs in BW de Nivelles, Perwez, Chaumont-Gistoux, Braine-le-Château, Rebecq et Ittre.

D'autres espaces ouvriront progressivement sur l'ensemble des recyparcs de notre réseau. Une belle manière de promouvoir la récupération et la réutilisation d'objets divers !

Vos objets seront ensuite triés, nettoyés, étiquetés, testés et revendus dans les magasins de seconde main du Brabant wallon ou de Braine-le-Comte.

LES OBJETS ACCEPTÉS SONT :

Mobilier : canapés, fauteuils, poufs, tabourets, bancs, bureaux, armoires en bois ou métalliques, tables, chaises, lits, sommiers, commodes, mobilier de jardin,...

Articles bébés : poussettes, buggy, parcs, berceaux, tables à langer, jouets, tricycles, trotteurs,...

Articles ménagers : bibelots, vaisselles et articles de décoration, miroirs, planches à repasser,... Vélos enfants et adultes, poussettes, buggys, trottinettes, rollers,...

Loisirs : jouets, sports, jeux, livres, BD,...

Brico outils : outils et quincailleries, bancs de menuisiers, échelles,...

Autres : tapis, valises, sacs à dos, bassines, parasols, brouettes,...

Afin de pouvoir être réutilisés, les objets doivent être en bon état !

Veillez à ce que chaque objet déposé :

- Ne soit pas cassé ;
- Ne soit pas tâché ;
- Ne soit pas déchiré ;
- Ne soit pas abîmé.

LES RESSOURCERIES ET MAGASINS DE SECONDE MAIN

Si vous souhaitez vous débarrasser de mobilier, d'articles ménagers,... en bon état et réutilisables, vous avez la possibilité de déposer vos objets dans une ressourcerie ou un magasin de seconde main. Prenez préalablement contact avec la ressourcerie/ le magasin pour vous assurer que vos dons seront acceptés.

- ***La Ressourcerie Restor*** *:*
  - *Rue de Bruxelles, 189 à 1480 Tubize : 02/355.07.49*
  - *Rue de Glabais, 14 à 1470 Genappe : 067/68.55.10*

Plus d'adresses : https://www.res-sources.be/

LES COLLECTES PONCTUELLES *(VÉLOS ET JOUETS)*

Grâce à ces diverses collectes, in BW souhaite prolonger la durée de vie des objets afin d'éviter qu'ils ne deviennent trop rapidement des déchets.

Pour connaitre les dates des prochaines collectes, surveillez votre calendrier des collectes in BW ainsi que le site internet de votre Commune/Ville.

À QUELLE VITESSE SE DÉGRADENT MES DÉCHETS DANS LA NATURE ?

QUELQUES MOIS :

de 3 à 12 mois

Pour les résidus alimentaires, le papier, le bois et le carton.

QUELQUES ANNÉES :

de 2 à 10 ans

Pour des petits déchets synthétiques.

PLUSIEURS DIZAINES D'ANNÉES :

de 10 à 100 ans

Pour les objets en fer ou en aluminium.

PLUSIEURS CENTAINES D'ANNÉES :

de 100 à 1.000 ans

Pour tous les objets en matière plastique. Enterrée, une bouteille en plastique mettrait plusieurs siècles pour disparaître.

PLUSIEURS MILLIERS D'ANNÉES :

4.000 ans

Le verre est pratiquement inaltérable. Des objets en verre datant de 2.000 av. J.-C. sont retrouvés intacts.

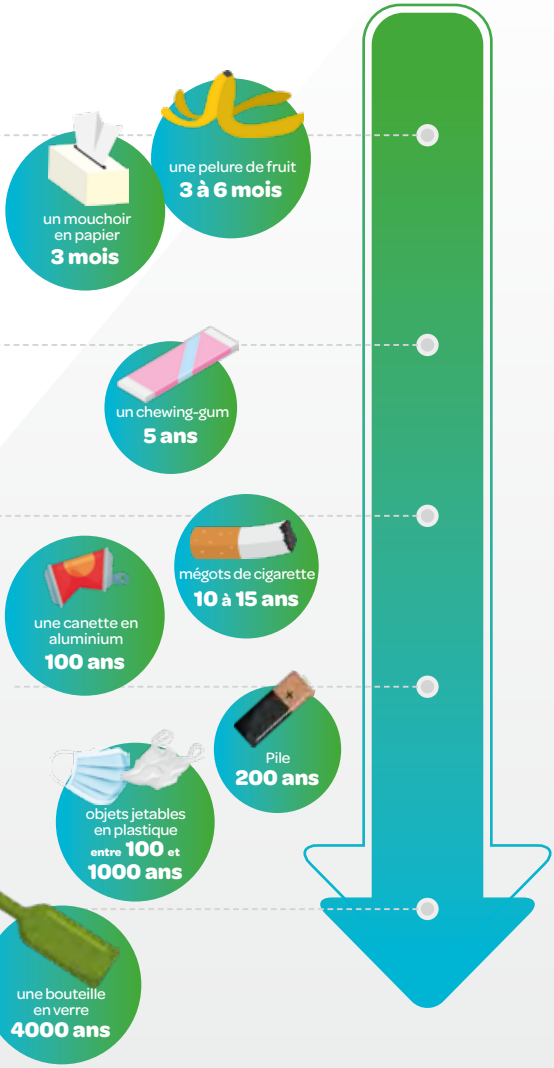

NB : petite précision, ces chiffres sont donnés à titre indicatif et peuvent varier en fonction de différents facteurs *(par exemple : le type de sol, le climat…)*.

Pour en savoir plus sur la propreté publique en Wallonie, rendez-vous sur le site **www.bewapp.be**

JE PARTICIPE À UNE OPÉRATION DE NETTOYAGE.

Chaque année, **l'asbl Be WaPP organise le Grand Nettoyage de Printemps** et mobilise un maximum de citoyens pour donner un coup d'éclat à notre région.

COMMENT PARTICIPER ?

Inscrivez-vous seul ou en équipe en vous rendant sur : https://www.bewapp.be/je-passe-a-laction/grand-nettoyage/

Découvrez plus d'info ici

www.bewapp.be/je-passe-a-laction/grand-nettoyage/

DEVENIR AMBASSADEUR DE LA PROPRETÉ

Si vous souhaitez maintenir propre une rue ou un quartier, tout au long de l'année, inscrivez-vous pour devenir ambassadeur et recevez gratuitement du matériel pour passer à l'action.

Vous pouvez également organiser ou participer à un ramassage près de chez vous.

Découvrez plus d'info ici

https://www.bewapp.be/je-passe-a-laction/ambassadeurs/

VOS CONTACTS UTILES.

SERVICE ENVIRONNEMENT

2, rue de Brombais
1315 Incourt

010/23 95 96

environnement@incourt.be

PROBLÈME DE COLLECTE

infodechets@inbw.be
0800/49.057

Vers le site de Recycle!

https://www.recycleapp.be/intro

Vers le site Res-sources

https://www.res-sources.be/fr/

SIGNALER UN DÉPÔT SAUVAGE

0473/22.05.17
010/23.95.96

environnement@incourt.be

Police :

010/23.27.88

zp.ab@police.belgium.eu

IN BW SC INTERCOMMUNALE

Rue de la Religion, 10 - 1400 Nivelles

Tél. : 0800/49.057

Mail : infodechets@inbw.be

Éditeur responsable : Laurent Dauge

Découvrez plus d'infos sur :

www.inbw.be

Certification ISO 14001 et Enregistrement EMAS depuis 2002

Édition 2025

Imprimé sur papier recyclé | Ne pas jeter sur la voie publique